

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 10      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**1/2021 Compte de gestion 2020:**

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,



**APPROUVE** le transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire correspondant à la part communale suite à la clôture du Syndicat d'eau ABG avec :

- Un excédent de 3105.36€ en section d'investissement
- Un déficit de 1 552.68€ en section de fonctionnement

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2020 présenté par M. PONCHON, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2020.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : ∅

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**2/2021 Vote du Compte Administratif de 2020**

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Sylvain pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2020 de la commune comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	196 100,55€	76 712,15€
RECETTES	323 121,43€	45 158,75€
Report 2019	27 508,28€	- 37 418,10€
Transfère de résultat suite à la clôture du syndicat d'eau ABG	- 1552,68€	3105,36€
RESULTAT	+ 152 976,48€	- 65 866,14€

**Solde : 87 110,34€**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire.




REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**3/2021 Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Constatant que le compte administratif de 2020 présente :

Un excédent de fonctionnement de 152 976.48€  
Un déficit d'investissement de 65 866.14€

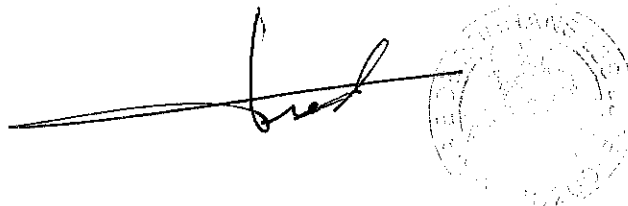
Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à la section d'investissement : 65 866.14€
- à la section de fonctionnement : 87 110.34€

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire.





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021

Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**4/2021 Vote du budget primitif 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2021 comme suit :

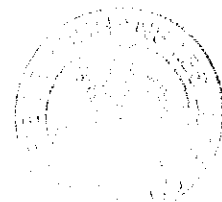
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>		
	302 810€	55 000€
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE</b>		65 866€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>302 810€</b>	<b>120 866€</b>
<b>RECETTES</b>		
	215 700€	120 866€
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	87 110€	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>302 810€</b>	<b>120 866€</b>

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**5/2021 Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021**

Par délibération du 29/05/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

Taxe habitation (TH) : 11.19%  
Taxe Foncière bâti (TFPB) : 8.86%  
Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 35.39%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'état. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (24.48%) est transféré aux communes.

Par conséquent le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 33.34% soit le taux communal de 2020 : 8.86% + le taux départemental 2020 : 24.48%

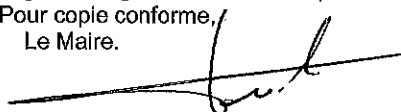
Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de la TFPB .

Après délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

**-DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et donc de les porter à :**

**Taxe foncière bâti (TFPB) : 33.34%**  
**Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 35.39%**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

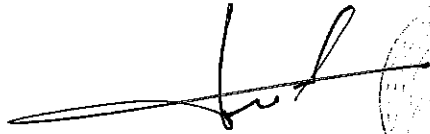
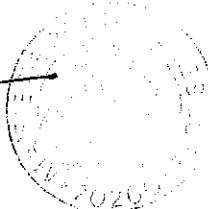
**6/2021 BUDGET ANNEXE EAU : Compte de gestion 2020:**

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2020 présenté par M. PONCHON, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2020.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérard, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**7/2021 BUDGET ANNEXE EAU Vote du Compte Administratif de  
2020**

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Bernard pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget annexe eau de l'année 2020 de la commune.

comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	48 605.12€	908.84€
RECETTES	35 359.56€	4083.25€
Report	47 381.04€	3667€
RESULTAT	<b>+ 34 135.48€</b>	<b>+ 6 841.41€</b>

**Solde : 40 976.89€**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE**

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérard, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.


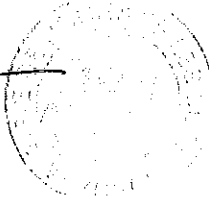
Objet de la délibération :

**8/2021 Budget EAU Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Constatant que le compte administratif de 2020 présente :  
Un excédent de fonctionnement de **34 135.48€**  
Un excédent d'investissement de **6 841.41€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :  
- à la section d'Investissement : **6 841.41€**  
- à la section de fonctionnement : **34 135.48€**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mill vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.



Objet de la délibération :

**9/2021 Budget EAU Vote du budget primitif 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2021 comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>		
	71 735€	186 841€
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>71 735€</b>	<b>186 841€</b>
<b>RECETTES</b>		
	37 600€	180 000€
REPORT 2019	34 135€	6 841€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>71 735€</b>	<b>186 841€</b>

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**10/2021 CARTE AVANTAGE JEUNE 2021/2022**

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans-Lès-Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 2001 et 2010).

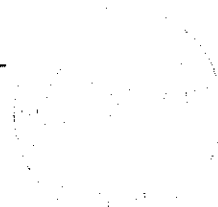

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 7€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2021

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**11/2021 Programme de travaux en forêt 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt élaboré par les services de l'ONF pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le devis d'entreprise AUGIER Patrick de Linexert des travaux sylvicoles comme suit :

Parcelle 34 : Travaux de dégagement DE SEMIS NATURELS PLUS PLANTATION : **pour la somme de 2 597€ HT**

-**VOTE** pour la SARL Lamboley de Bouhans Lès Lure pour le cloisonnement des parcelles (girobroyage).

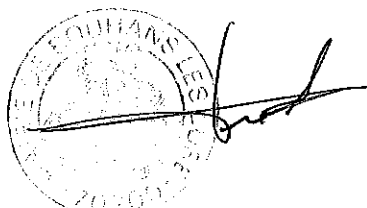
Parcelle 34 pour la somme de 795€HT

Monsieur LAMBOLEY Sylvain en tant que membre intéressé a quitté la salle.

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et tout document se rapportant à cette affaire.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2021.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUHANS-LES-LURE

**Séance du 9 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le neuf avril, à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** : Ø

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11      Date de convocation : 02/04/2021  
Nombre de membres votants : 11      Date d'affichage : 15/04/2021

Bernard LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**12/2021 convention d'assistance avec l'Agence départementale**

Le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour l'opération suivante :

**- Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau AEP au hameau de la Brosse, Rue du grand puits et chemin des vignes**

La prestation ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

